

# NOTRE MOT À DIRE



LE JOURNAL DE LA FEDERATION

## FEETS

*Équipement Environnement Transports Services*

**A partir  
du 7 mars  
tout devient  
possible !!**

### Sommaire

- P.2 EDITO
- P.4 Préavis de grève des secteurs de la fédération
- P.5 Affiche 7 mars
- P.6 Réforme des retraites, éléments de compréhension



# A PARTIR DU 7 MARS TOUT DEVIENT POSSIBLE !!



## ÉDITO

**L**e projet de réforme des retraites porté par le gouvernement et le président de la République ne fait plus illusion depuis longtemps. L'absence de problème de financement des retraites est limpide comme de l'eau de roche, l'allongement de la durée de cotisation et de report de l'âge de départ de 62 à 64 ans est synonyme pour tous de retraite pour les morts, les prétendues avancées sociales sur la retraite minimale à 1200 euros ou sur la pénibilité sont des mensonges grossiers.

Ce qui nous attend avec ce projet est simplement de mourir au travail ou de partir en retraite dans la misère et en ayant perdu ses 2 meilleures années de vie en bonne santé.

Ce qui nous attend avec ce projet est l'augmentation des inégalités.

Ce qui nous attend avec ce projet c'est la fin du système de répartition au profit de la capitalisation afin de pouvoir partir à un âge décent en retraite.

Les salariés à l'appel des organisations syndicales ont dès le début décidé de se défendre dans la guerre sociale menée contre eux. Il y a d'abord eu le 19 janvier puis le 31 janvier puis le 11 février et le 16 février. Lors de chacune de ces journées les grèves ou les mobilisations ont été massives. Pourtant, le gouvernement est resté « droit dans ses bottes » et continue de vouloir imposer son projet.

Pourtant, nous pouvons les faire battre en retraite, nous pouvons nous défendre et rejeter leur projet, nous pouvons préserver les acquis de ceux qui nous ont précédés et les transmettre à ceux qui nous suivront. La seule réponse qui sera entendue est de bloquer l'économie, d'empêcher la marche normale du système et cette réponse est prévue à partir du 7 mars !

L'économie de fonctionne que parce que les travailleurs sont présents. S'ils décident d'utiliser la plus grande

**arme à leurs dispositions, c'est-à-dire la grève, alors l'économie s'arrêtera. Lorsque les profits partiront en fumée avec la grève alors le gouvernement n'aura d'autre choix que de retirer sa réforme. Un autre premier ministre, il y a plusieurs années, qui était aussi « droit dans ses bottes » a dû renoncer à son projet.**

**Mais pour que cette grève fonctionne, il faut qu'elle soit massive, qu'elle soit totale, que partout des piquets de grève se mettent en place, que la joie de se retrouver ensemble et solidaires soit plus forte que la crainte d'être encore plus dans le rouge à la fin du mois et isolé. Cette grève massive est l'affaire de toutes et tous. Tous les salariés de tous les secteurs contribuent au système économique. Il n'y a pas de secteurs qui doivent être à la pointe plus que d'autres... Il n'y a pas de secteurs plus bloquants que d'autres si tout le monde s'arrête.**

**A partir du 7 mars, soyons tous en grève et faisons en sorte que les avions restent à terre, que les navires ne sortent pas des ports, que les sites y compris les plus sensibles ne soient plus nettoyés, qu'ils ne soient plus surveillés, que les administrations ferment, que les services publics se mettent en veille, que la distribution de carburant s'arrête...**

**A partir du 7 mars, faisons en sorte que tout devienne possible !**



Zaïnïl NIZARALY  
znizaraly@feetsfo.fr

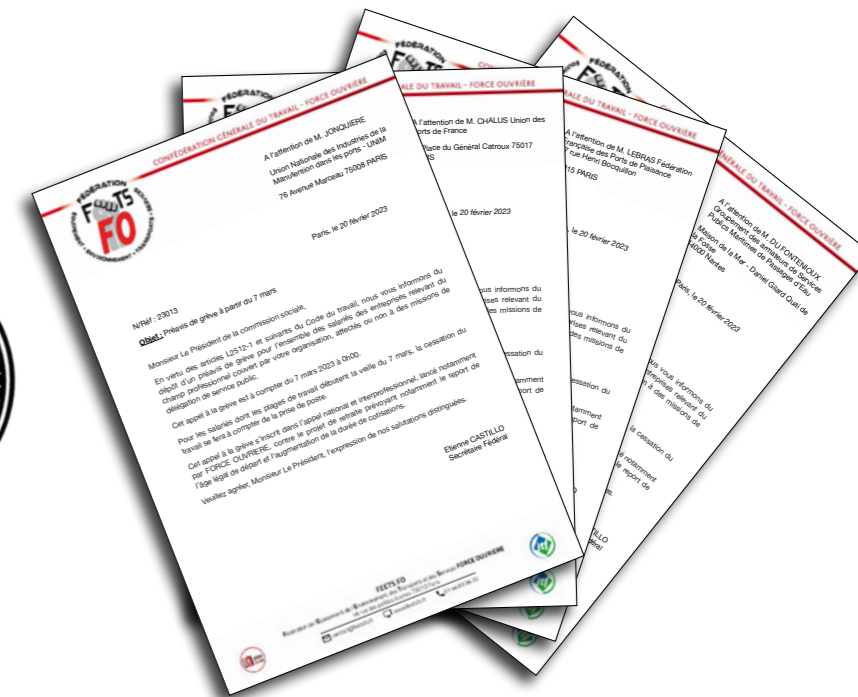
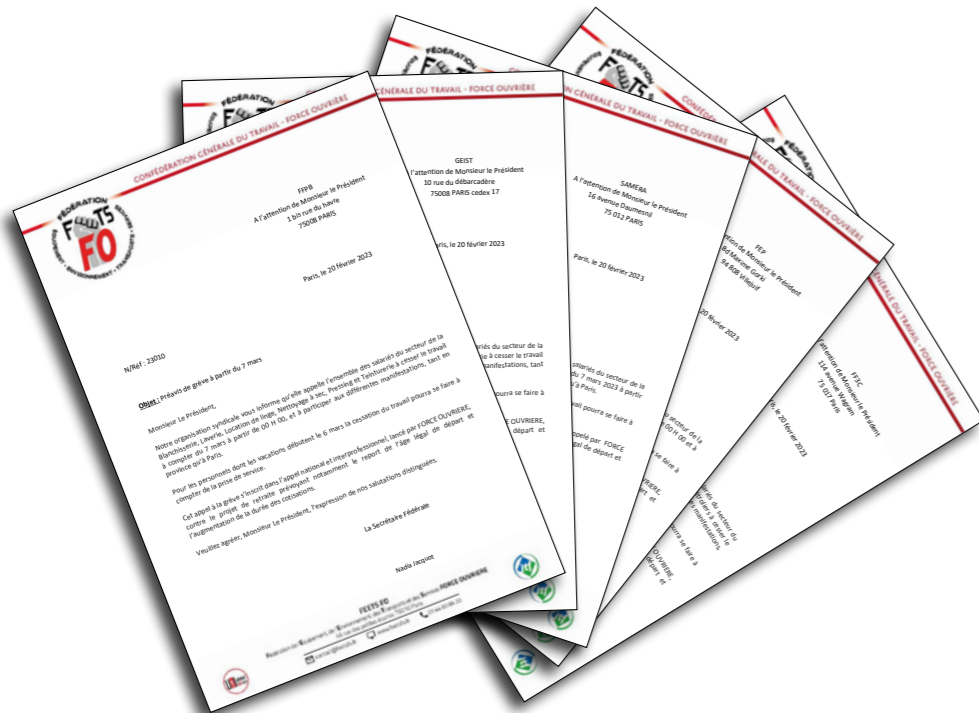


## FEETSFO.FR

FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES  
TRANSPORTS ET DES SERVICES • FORCE OUVRIÈRE  
Notre Mot A Dire n°184 - février 2023

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris • Tél. : 01.44.83.86.20  
Fax : 01.48.24.38.32 • Courriel : contact@feetsfo.fr • Site : www.feetsfo.fr  
Directeur de la Publication : Zaïnïl NIZARALY • Rédaction : Étienne CASTILLO  
Publication éditée par la FEETS FO • Impression FEETS FO au siège de la  
Fédération • Publicité : au Journal • N° CPPAP : 0524 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618  
Dépôt légal : Février 2023 • Prix à l'unité : 0,84 Euros • Abonn.t annuel : 10,06  
Euros (12 numéros) • Abonn.t principal + supplément : 13,72 Euros  
Abonn.t de soutien : 15,24 Euros

# 7 MARS : PRÉAVIS DE GRÈVE DES SECTEURS DE LA FÉDÉRATION



## Préavis de grève envoyés aux fédérations d'employeurs des entreprises de Propreté, Pressing et Blanchisserie, Manutention ferroviaire et transport de combustibles



Nadia  
njacquot@feetsfo.fr



## Préavis de grève envoyés au ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires



Laurent  
ljanvier@feetsfo.fr

## Préavis de grève envoyés aux fédérations d'employeurs des entreprises de Prévention et de Sécurité



Alain  
abouteloux@feetsfo.fr



## Préavis de grève envoyés aux fédérations d'employeurs des entreprises du secteur aérien et des 3D



Michael  
mdellis@feetsfo.fr





## RÉFORME DES RETRAITES PLAN JUPPÉ

# 1995

3 SEMAINES  
DE BLOCAGE  
DES TRANSPORTS

2 MILLIONS  
DE MANIFESTANTS

**ABANDON**

NOVEMBRE

12  
DÉCEMBRE

15  
DÉCEMBRE

# CPE 2006

49.3

1 MILLION  
DE MANIFESTANTS

1,8 MILLION  
DE MANIFESTANTS

LOI PROMULGUÉE

DÉBRAYAGE PARTOUT  
MANIFESTANTS : 3 MILLIONS

**ABANDON**

9  
FÉVRIER

7  
MARS

18  
MARS

2  
AVRIL

4  
AVRIL

10  
AVRIL

# 2023

JUSQU'AU DERNIER MOMENT, LE RETRAIT EST POSSIBLE.

IL NE DÉPEND QUE DE NOUS.

LE 7 MARS - MOBILISATION GÉNÉRALE



## RÉFORME DES RETRAITES, ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION

**L**a journée internationale des femmes ou des droits des femmes, a une origine très politique. Le premier projet d'une journée internationale des droits des femmes remonte à 1910. Ce sont des militantes et militants socialistes de plusieurs pays européens qui décident de créer cette journée à destination des ouvrières, en opposition au féminisme bourgeois.

Comme pour chaque réforme de destruction sociale, la propagande gouvernementale cherche à faire passer une réforme négative pour positive, quitte à mentir ouvertement et à défendre l'indéfendable.

L'objectif est simple : endormir les premiers concernés pour limiter les mobilisations et les oppositions à la réforme.

Voici donc un article qui revient sur les éléments-clef de la réforme, déjà largement débattus mais souvent noyés dans le brouhaha médiatique.

### **Quelques infos préalables**

Avant d'attaquer la réforme elle-même, rappelons quelques points essentiels.

Les retraites représentent un budget d'environ 345 milliards d'euros (sommes versées en 2021). C'est à peu près la moitié du budget de la sécurité sociale. A titre de comparaison, le PIB de la France s'est élevé, en 2021, à 2500,9 milliards d'euros et le budget de

l'Etat atteint quant à lui 250 milliards d'euros.

Ce volume financier important aiguise logiquement l'appétit des marchés qui voient dans sa transformation progressive en fond de pension le moyen de récupérer une manne supplémentaire.

Côté Etat, c'est aussi la possibilité d'augmenter les moyens des politiques publiques ou tout simplement de réduire les impôts des plus riches.

Ce dernier point est d'ailleurs au centre de la réforme.

Notre système de retraite est financé à 79% par les cotisations sociales. Le reste provient des cotisations de l'Etat employeur (40 milliards) et de taxes et impôts, dont la CSG (40 milliards).

C'est sur ce dernier point que l'Etat entend agir. La Contribution Sociale Généralisée (CSG) compense les déséquilibres financiers entraînés par la baisse des cotisations dites patronales (ils ont remplacé des cotisations payées par les employeurs par un impôt...).

Les gouvernements se servent ensuite de cette « compensation » qu'ils nomment opportunément « contribution » pour justifier leur droit de décider et réformer le système des retraites, au nom des frais engagés par l'Etat...

Les économies réalisées par la réforme des retraites pourront passer par ce levier. Le gouvernement pourra dans un second temps affecter les recettes de la CSG au financement d'autres politiques et baisser en toute discrétion certains impôts sur les sociétés ou les plus riches...

Dernier point important : les salariés financent les retraites pour près de 80%. Ils le font en payant des cotisations sociales qui s'élèvent à 30% du salaire. Surtout, en considérant la totalité des cotisations payées par les salariés et les employeurs pour le financement de l'ensemble de la protection sociale, l'écart entre le net perçu par le salarié et le « coût employeur » représente 60% de ce dernier. Oui, en moyenne, un salaire est constitué de 40% de salaire net et 60% de salaire différé.

Comment pouvons nous accepter d'être totalement écartés des décisions relatives au système que nous finançons ?

## La réforme

La réforme évolue encore au gré des recherches d'alliance du gouvernement. Les différents dispositifs qu'elle prévoit, comme les carrières longues, changent encore depuis la présentation de la réforme.

Quoiqu'il en soit, pour résumer rapidement la réforme :

l'âge légal de départ en retraite (impossibilité de partir avant) passerait de 62 à 64 ans ;

la durée de cotisation, autrement dit le nombre de trimestres cotisés nécessaires, serait accélérée passant de 172 trimestre pour la génération née en 1973 à 172 pour celle née en 1966.

Au plan financier, le gouvernement pointe un déficit « potentiel », basé

sur des estimations économiques du Conseil d'Orientation des Retraite (COR), de 12 à 14 milliards par an.

Le COR estime lui-même que la situation n'est pas inquiétante. D'autant plus que les scénarios retenus, basés sur les prévisions économiques du gouvernement, sont particulièrement défavorables.

Notamment :

les prévisions d'emplois public et le gel des rémunérations des fonctionnaires entraîne une baisse notable des cotisations versées par l'Etat ;

les prévisions de chômage et de croissance sont particulièrement pénalisantes.

La réforme permet d'économiser 17 milliards d'euros. Sur cette somme, une partie est consacrée à des aménagements très limités de la réforme.

## Carrières longues

Concernant les carrières longues, le principe, encore mouvant, est d'étendre la durée du dispositif qui passe d'un départ possible entre 58 et 60 ans à 58 et 62 ans.

Conditions actuelles :

58 ans : 4/5 trimestres avant 16 ans et 180 trimestres (durée de base+8) ;

60 ans : 4/5 trimestres avant 20 ans et 172 trimestres.

Avec la réforme :

58 ans : 4/5 trimestres avant 16 ans et **176 trimestre ;**

60 ans : 4/5 trimestres avant **18 ans et 176 trimestres ;**

62 ans : 4/5 trimestres avant 20 ans et 172 trimestres.

Conséquences : le recul de l'âge légal avec le maintien de la borne 58 ans entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de bénéficiaires.

Hors réforme, l'effectif de bénéficiaires passe naturellement de 15 000 à 6000 entre la génération 1961 et la génération 1972. La réforme fait passer cet effectif à 9000 (toute durée d'anticipation confondue), pour l'essentiel avec un âge d'ouverture des droits de 62 ans, soit l'âge actuel...

En moyenne, la réforme reste négative pour les bénéficiaires avec un **recul de 0,7 an en moyenne**.

### **Conséquences de la réforme pour les femmes**

Plusieurs dispositifs visent plus particulièrement les femmes, sachant par ailleurs que les inégalités tout au long du parcours professionnel subies par les femmes se répercutent sur la retraite.

#### **La prise en compte de trimestres au titre de l'assurance vieillesse du parent au foyer (AVPF)**

Le principe est de compter jusqu'à 4 trimestres pour l'éligibilité au dispositif carrière longue et minimum contributif (MICO).

Le nombre de bénéficiaires est estimé entre **2000 et 3000**.

La part de femmes bénéficiaires du MICO passerait de 27 à 29%.

L'AVPF est un système qui permet actuellement à un parent au foyer ou s'occupant d'un proche dépendant, sous conditions notamment de ressources et d'inscription, de continuer à cotiser (cotisations versés par la CAF).

#### **Report de l'âge, écarts entre hommes et femmes**

Statistiquement, les femmes subissent plus fortement le recul de l'âge de départ à la retraite. Cela s'explique par une proportion plus faible de femmes bénéficiant des dispositifs dérogatoires (carrières longues, pénibilité, invalidité/handicap), aussi parce que les métiers féminisés souffrent d'une moindre reconnaissance de leur pénibilité.

Pour la génération 1980, les femmes devront en moyenne travailler **8 mois** de plus contre 4 pour les hommes.

Attention, les femmes continuent de partir plus tôt à la retraite que les hommes (propagande du gouvernement) mais sont plus pénalisées par la réforme.

### **Revalorisation des pensions**

Argument marketing, le gouvernement a annoncé une revalorisation des petites pensions à 1200 € mensuels. Un mensonge puisque cette revalorisation est soumise à des conditions restrictives de carrière complète. Elle concernera finalement un nombre réduit de pensionnés dont le gouvernement tait pour le moment le nombre.

La mécanique de la réforme consiste à revaloriser le MICO, comprendre Minimum Contributif, pour qu'un retraité à **taux plein ayant travaillé au SMIC**, touche à la retraite une pension équivalente à 85% du SMIC net.

La première chose à dire, c'est que c'était l'objectif du MICO lors de sa création (notamment de sa majoration en 2003). C'est son indexation sur l'inflation plutôt que le SMIC qui a entraîné un décrochage au fil des ans, au bénéfice du système de retraite.

Aujourd'hui le MICO, à 684 euros, est inopérant pour un salarié taux plein au SMIC, qui percevra une pension de base de 781 euros (bruts).

Ce que le gouvernement propose n'est donc au mieux, qu'un retour à ce que prévoyait la loi instaurant le MICO...

Le MICO majoré, conditionné à 120 trimestres, s'élève à 748 euros, toujours inférieur à la pension de base de 781 euros.

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), qui remplace le minimum vieillesse, s'élève elle à 961 euros.



L'écart avec les 1200 euros vient de la retraite complémentaire.

Pour rattraper le retard, le MICO est augmenté de 25 euros et sa majoration de 75. Le MICO majoré serait donc augmenté de 100 euros.

### Pénibilité

Le régime pénibilité est maintenu. Il permet actuellement d'anticiper son départ à la retraite de 2 ans.

Aucun critère de pénibilité nouveau n'est ajouté (pour mémoire, seuls 6 des 10 critères ont été mis en oeuvre). Les critères dit « ergonomiques » (charges, postures, gestes, etc.) sont renvoyés à la négociation de branche qui devra identifier les métiers (type régime conventionnel portuaire).

Pour ces derniers, un départ anticipé est évoqué sans plus de précisions.

Certains critères sont assouplis (nombres de nuits par exemple), mais avec un effet limité.

Le dispositif de départ anticipé pour incapacité permanente devrait être « boosté » car peu sollicité aujourd'hui (14% des bénéficiaires potentiels). Seulement cela passe par des visites médicales, déjà impossibles à obtenir...

Un fond de prévention de l'usure, pour 1 milliard d'euros serait créé, financé par la branche ATMP (Accident du Travail et Maladie Professionnelle). La sollicitation importante de la branche ATMP va fragiliser cette dernière, déjà exploitée pour le C2P (Compte Professionnel de Prévention). Le risque à terme est donc de voir une réforme de la branche ATMP.

### Invalidité inaptitude

Le système actuel permet un départ à taux plein à 62 ans pour les salariés reconnus inaptes, bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ou d'une pension d'invalidité.

Ce départ est maintenu. Il concerne 100 000 personnes par an.

### Retraite progressive

La retraite progressive permet de passer à temps partiel à partir de 60 ans avec un complément de retraite provisoire au prorata du temps partiel à compléter.

La retraite progressive concerne actuellement 23 000 salariés.

Avec la réforme, le départ en retraite progressive est décalée à 62 ans. Le dispositif est élargi à la fonction publique.



## LE DESSIN DU MOIS



- PARTIR À LA RETRAITE ?  
ENFIN UN PROJET AMBITIEUX !